



# LA TÉLÉASSISTANCE

Une aide pour se sentir sécurisé  
et rassuré chez soi

# Téléassistance : gagner en sérénité

La téléassistance vous apporte une aide en cas d'urgence et une écoute bienveillante 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Un dispositif simple et sécurisant de maintien à domicile pour les personnes en perte d'autonomie qui vivent chez elles.

## Qui peut en bénéficier ?

- ➔ les Samariens de plus de 60 ans
- ➔ les Samariens reconnus en situation de handicap par la Commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) sans condition d'âge

## Comment ça marche ?

Il suffit de porter en permanence votre télécommande (collier ou montre au choix).

**7 jours sur 7, 24h sur 24**, en cas de chute, malaise, crise d'angoisse..., d'une simple pression sur la télécommande, vous entrez en contact avec un opérateur qui peut alerter immédiatement :

- ➔ une personne que vous avez désignée à l'avance (famille, ami, voisin...)
- ➔ votre médecin traitant
- ➔ les secours d'urgence



## BESOIN DE PARLER ?

Vous pouvez également activer votre télécommande pour demander un échange avec un psychologue qui vous rappellera dans les meilleurs délais.

**CETTE ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE EST GRATUITE.**



## Combien ça coûte ?

- ➔ 7,20 € par mois\* incluant le matériel, l'installation, le service, la maintenance
- ➔ option « détecteur de chute » gratuite (sur demande)
- ➔ service éligible au crédit d'impôt (attestation fiscale fournie chaque année)
- ➔ service gratuit pour certains bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou de l'aide-ménagère départementale (sous conditions de ressources).

\* Tarif 2024 donné à titre indicatif

## Comment s'abonner ?

- ➔ sur simple demande du formulaire d'abonnement
- ➔ installation gratuite
- ➔ premier mois offert (à compter de la date d'installation)
- ➔ sans engagement de durée

## Comment résilier ?

Gratuitement, sur simple demande à l'aide du formulaire de résiliation. Tout mois entamé est facturé.

## Comment régler mes factures

Un « avis de somme à payer » trimestriel, envoyé par la paierie départementale, fait office de facture. Il est envoyé uniquement au domicile de l'abonné.

Trois moyens de paiement possibles :

- ➔ **par carte bleue** sur le site internet [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)
- ➔ **par virement bancaire** sur le compte bancaire du comptable public IBAN : FR65 3000 1001 23C8 0300 0000 027 BIC : BDFEFRPPCCT
- ➔ **par chèque** à l'ordre de la paierie départementale de la Somme, à envoyer à l'adresse suivante avec le talon de paiement :  
Centre d'encaissement des finances publiques – TSA 61110  
78 924 YVELINES Cedex 9



## CONTACTS

**POUR TOUTE DEMANDE D'ABONNEMENT,  
DE RÉSILIATION OU DE FACTURATION :**

**Direction de l'Autonomie des personnes  
âgées et des personnes handicapées**

49, boulevard de Châteaudun  
80026 AMIENS  
03 22 97 24 83  
[teleassistance@somme.fr](mailto:teleassistance@somme.fr)

**POUR TOUTE DEMANDE  
CONCERNANT LE MATÉRIEL :**

**Société VITARIS**

03 10 45 36 14  
[serviceteleassistance80@tunstall.com](mailto:serviceteleassistance80@tunstall.com)

## Si vous avez des questions

Le centre autonomie de votre lieu de résidence peut également répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.



### PICARDIE MARITIME

2 rive droite de la Somme  
80100 ABBEVILLE  
Tél. : 03 22 97 21 26

### CINQ VALLÉES

Allée de la Haute borne  
ZAC des Hauts de Val de Nièvre  
80420 FLIXECOURT  
Tél. : 03 22 97 23 74

### AMIENS

49 boulevard Châteaudun  
80026 AMIENS  
Tél. : 03 22 97 23 18

### HAUTS-DE-SOMME

1 rue du bois le Comte  
80300 ALBERT  
Tél. : 03 22 97 23 33

### SOMME SANTERRE

Chemin du tour de Ville  
80500 MONTDIDIER  
Tél. : 03 60 03 46 37

### Conseil départemental de la Somme

43 rue de la République  
CS 32615  
80026 AMIENS Cedex 1

